GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
04 JUIL. 2008
DEPOT N° 19967.

CARREFOUR
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 762 256 790 *Euros*
Siège social : 26, Quai Michelet (92300) Levallois-Perret
652 014 051 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 15 AVRIL 2008

Le mardi 15 avril deux mille huit, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis à l'issue de l'Assemblée Générale, dans les salons du Ritz, à Paris.

Sont présents et émargent le registre des présences :

- Monsieur Robert Halley, Président,
- Monsieur Amaury de Sèze, Vice-président,
- Madame Anne-Claire Taittinger,
- Monsieur René Abate,
- Monsieur Sébastien Bazin,
- Monsieur Nicolas Bazire,
- Monsieur René Brillet,
- Monsieur Jean-Martin Folz,
- Monsieur José Luis Leal Maldonado.

Robert Halley préside la séance.

Bernard Carrel Billiard remplit les fonctions de secrétaire du Conseil.

Robert Halley constate que le Conseil de Surveillance, réunissant plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Robert Halley passe alors à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

I - Composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités

Robert Halley rappelle aux membres du Conseil que, comme annoncé lors de la séance du Conseil du 5 mars et conformément aux termes du communiqué de presse diffusé le même jour, les sociétés Comet BV et Halley Participations ont démissionné de leurs mandats de membres du Conseil de Surveillance avec effet au 15 avril 2008.

Après avoir pris acte de ces démissions et de la démission corrélative de Bernard Bontoux de ses fonctions au sein du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise (CRNGE), le Conseil convient de ce qu'il lui faut soit modifier son règlement intérieur, pour ramener à trois le nombre de membres siégeant audit Comité, soit pourvoir au remplacement de Bernard Bontoux.

Bernard Carrel Billiard informe alors le Conseil que, interrogé sur ce point, Nicolas Bazire a fait part de son accord pour être nommé au sein du CRNGE.

Le Conseil remercie alors Nicolas Bazire et constate que le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance d'Entreprise est désormais constitué de : Anne-Claire Taittinger (Président), René Abate, Nicolas Bazire et José Luis Leal Maldonado.

Extrait certifié conforme

CARREFOUR
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 762 256 790 *Euros*
Siège social : 26, Quai Michelet (92300) Levallois-Perret
652 014 051 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 12 MAI 2008

Le lundi 12 mai deux mille huit, à 18 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Sont présents et émargent le registre des présences :

- Monsieur Robert Halley, Président,
- Monsieur Amaury de Sèze, Vice-président,
- Madame Anne-Claire Taittinger,
- Monsieur René Abate,
- Monsieur Sébastien Bazin,
- Monsieur Nicolas Bazire,
- Monsieur René Brillet,
- Monsieur Jean-Martin Folz,
- Monsieur José Luis Leal Maldonado.

Robert Halley préside la séance.

Bernard Carrel Billiard remplit les fonctions de secrétaire du Conseil.

Robert Halley constate que le Conseil de Surveillance, réunissant plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

Robert Halley passe alors à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

2. Questions diverses de gouvernance

Le Conseil de Surveillance prend alors acte de la démission de Robert Halley de ses fonctions de Président et de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Le Vice-président précise qu'il appartient désormais au Conseil d'élire en son sein un Président. Nicolas Bazire propose la candidature de Amaury de Sèze aux suffrages du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, nomme Amaury de Sèze en qualité de Président de Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil.

Amaury de Sèze remercie les membres du Conseil de Surveillance de la confiance qu'ils lui témoignent.

Le Président précise qu'il appartient au Conseil (conformément aux dispositions légales et statutaires) d'élire en son sein un Vice-président et propose la candidature de Jean-Martin Folz aux suffrages du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, nomme Jean-Martin Folz en qualité de Vice-président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil.

Jean-Martin Folz remercie les membres du Conseil de Surveillance de la confiance qu'ils lui témoignent.

Enfin, Amaury de Sèze indique au Conseil qu'à la suite de la démission de Robert Halley de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, ce dernier a (conformément aux dispositions de l'article 19 II des statuts) la faculté de compléter le nombre de ses membres. Il propose alors au Conseil de procéder à la nomination à titre provisoire de Bernard Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance et ajoute que cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, nomme Bernard Arnault en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Robert Halley, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier.

Monsieur Bernard Arnault, a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Pour extrait certifié conforme